

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue dans la salle multifonctionnelle au 126 rang de l'Église, le lundi 19 décembre deux mille vingt et deux à dix-neuf heures.

Sont présents : Mme Marguerite Desrosiers, mairesse
Mme Véronique Dufresne, conseillère no 1
Mme Isabelle Houle, conseillère no 2
Mme Mélanie Hardy, conseillère no 3
M. William McMahan, conseiller no 4
Mme Sylvie Viens, conseillère no 6

Est absent: M. Gilles Bernier, conseiller no 5

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Cette séance extraordinaire fut convoquée par un avis affiché le 6 décembre 2022 et par un avis spécial remis aux élus municipaux en date du 5 décembre 2022.

Le but de cette séance est de se conformer à l'article 956 du code municipal aux fins d'étudier et d'adopter, s'il y a lieu, les prévisions budgétaires pour l'année 2023 ainsi que le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h07 par Mme Marguerite Desrosiers, mairesse, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Linda Langlais, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-12-202 L'avis de convocation et l'ordre du jour étant signifiés à tous les membres du conseil, il est proposé par madame Véronique Dufresne, appuyée par madame Mélanie Hardy et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

22-12-203 Suite à la lecture des prévisions budgétaires pour l'année 2023, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par monsieur William McMahan et il est résolu que les prévisions budgétaires pour 2023 soient adoptées telles que présentées.

Madame Sylvie Viens, conseillère #6, n'est pas en accord avec le taux établis. Elle aurait opté pour un taux de 0,62\$ selon sa compréhension ce taux n'aurait pas eu d'impact financier significatif sur le budget 2023.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

4. ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025

22-12-204 Suite à la présentation du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025, il est proposé par madame Véronique Dufresne, appuyée par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que ledit programme soit adopté tel que présenté.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil. Les questions portent exclusivement sur le budget et le programme d'immobilisation.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

22-12-205 Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19h13.

Mairesse

Directrice générale adjointe